

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2018

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absent : M BERNET - Mme ROYER –Excusés

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 21 Mars 2018 est adopté à l'unanimité

VOTE des TAUX des TAXES Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition de 2018 sans augmentation comme suit

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12.59 %	12.59 %
Taxe foncière (bâtis)	17.62 %	17.62 %
Taxe foncière (non bâtis)	158.05%	158.05%

BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal procède à l'établissement du budget primitif 2018

Il adopte par chapitre les recettes et les dépenses

Section fonctionnement 344 788.57 €

Section investissement 217 828.52 €

TOTAL du Budget Primitif 562 617.09 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

DEPENSE de FONCTIONNEMENT – Fédération Départementale d'Electrification

Le Conseil Municipal décide par 7 voix pour et 1 abstention de fiscaliser comme les années précédentes la participation communale aux dépenses de fonctionnement

Infos diverses

Achat parcelle communale – le battut/ la parcelle communale est grevée par une servitude de desserte électrique

Achat parcelle communale – la molinerie / la demande sera étudiée lors du prochain conseil municipal

Retenue à la source / compte rendu réunion élus /centre des impôts –les collectivités seront collecteur des services de l'impôt avec obligation de reverser la collecte dans des délais très courts tous les mois)

travaux de goudronnage / revoir la finition des chantiers